



Charte de l'association des Frontrunners de Paris concernant l'utilisation du Chat Google FRP

Article 1 : Frontrunners de Paris - Association de course à pied LGBTQIA+

L'association des Frontrunners de Paris est une organisation à but non lucratif créée pour courir et militer pour la visibilité des personnes LGBTQIA+.

L'objectif de la liste de diffusion Chat FRP (Frontrunners de Paris) est de délester la liste de diffusion officielle des messages moins importants et de favoriser la communication et le partage d'idées entre les membres de l'association pour soutenir les activités sportives, culturelles et les événements LGBTQIA+.

Article 2 : L'adhésion

L'adhésion au Chat FRP [chatfrp@googlegroups.com] est ouverte à toute personne intéressée par les objectifs de cette liste de diffusion et prête à respecter la présente charte. Les membres doivent :

- Cocher la case concernant l'ajout au Chat FRP lors de leur adhésion à l'association sur Assoconnect.
- Un.e.x membre qui n'aurait pas coché cette case lors de son adhésion pourra être ajouté.e.x ultérieurement en demandant aux secrétaires de l'association.
- Pour finaliser son ajout, le membre doit accepter l'invitation au Chat FRP.

Article 3 : Règles de Conduite dans le Chat FRP

1. **Respect des autres adhérent.e.xs** : en cohérence avec les valeurs du club, le Chat FRP est un espace de respect et de bienveillance. Toute forme de harcèlement, d'insultes ou de propos agressifs est interdite et pourrait mener aux mesures prévues dans l'Article 4 de la présente charte.
2. **Utilisation appropriée des ressources** : Les discussions doivent rester pertinentes par rapport aux objectifs de l'association :
 - préparation et organisation d'une course ou d'un trail (au programme des événements officiels ou non) ;
 - préparation et organisation d'un événement convivial, autre que la course à pied, proposé par le club (soirée, sortie culturelle, apéro, resto, pique-nique, etc.) ;
 - propositions d'événements, non proposés par le club, ou partage d'informations pertinentes ayant un lien avec la communauté LGBTQIA+, la course, le trail, la culture, l'écologie et la société en général (à l'exception des sujets partisans, autre que la lutte contre les discriminations).

- informations diverses : les oublis d'affaires lors des entraînements, besoin d'un coup de main ou de conseils pour un.e.x membre de l'association ;
- la revente de dossards ou de billets de spectacles ;
- la revente ou la location de biens appartenant aux membres de l'association uniquement.

3. **Les utilisateurs s'engagent à diffuser des informations sur des courses ou événements de manière à contribuer au respect des limites planétaires.** Les communications incitant les membres à participer à des courses ou séjours nécessitant un déplacement en avion doivent être accompagnées d'une information relative à l'empreinte carbone de ces voyages et du rappel que l'objectif à atteindre pour chaque être humain est une empreinte carbone de 2 tonnes eq.CO₂ par an d'ici 2050.
4. **Langage approprié :** Les membres doivent utiliser un langage courtois et éviter toute forme de discrimination (racisme, sexisme, LGBTphobie, etc.).
5. **Confidentialité et sécurité :** Les informations personnelles échangées doivent être respectées et protégées. Les membres ne doivent pas partager de contenu privé sans autorisation.
6. **Interdiction des communications commerciales :** Toute forme de communication commerciale, publicitaire, ou promotionnelle (y compris la diffusion de liens commerciaux, produits ou services payants) est interdite au sein du Chat FRP. Les membres ne peuvent utiliser la liste de diffusion à des fins commerciales qu'avec l'autorisation explicite du Conseil d'Administration de l'association.

Article 4 : Responsabilité des Membres

Les messages adressés sur le Chat FRP sont modérés.

Chaque membre est responsable de son comportement au sein du Chat FRP. En cas de non-respect des règles, des mesures peuvent être prises, y compris l'avertissement, la suspension du Chat FRP ou dans les cas les plus extrêmes, l'exclusion de l'association en conformité avec les statuts de l'association.

Article 5 : Modifications de la Charte

Cette charte peut être modifiée à tout moment par le Conseil d'Administration de l'association. Les membres seront informés de toute modification.

Article 6 : Dispositions Finales

L'adhésion à cette charte implique l'acceptation de toutes ses dispositions. En cas de litige, les adhérent.e.xs sont invité.e.xs à prendre contact avec les membres du Conseil d'Administration, s'ils ne sont pas déjà intervenu.e.xs.

Fait à Paris,

Le Conseil d'Administration des Front Runners de Paris